



## DURÉE MINIMALE POUR LES FORMATIONS

	Durée globale du module de base	Durée globale du module spécialisé	Durée globale
Conception des procédures	25 heures	32 heures	57 heures
Application des procédures	13 heures	32 heures	45 heures
Conception ou application des procédures chirurgicales	22 heures		22 heures
Soins des animaux	7 heures	27 heures	34 heures

### Volumes horaires minimum pour les items suivants:

Formation	Douleur	Anesthésie/Analgésie	Points limites	Euthanasie
Concepteur	2	2	2	2
Applicateur	2	2	2	2
Soigneur	2	1	2	1

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

### Nombre d'heures et répartition des enseignements

Durée totale de l'enseignement en nombre d'heures : .....

Répartition en nombre d'heures (à indiquer pour chacune des formations demandées) :

- ➔ Module de base .....
- ➔ Module complémentaire .....
- ➔ Cours théoriques : .....
- ➔ Aspects pratiques .....
- TD : .....
- TP : .....
- Visites ou autres : .....

Nombre de sessions prévues par an : .....

Nombre de stagiaires prévus par session : .....

### CORRESPONDANCE ENTRE LE PROGRAMME DE FORMATION ET LE PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE

Pour chaque formation, il conviendra de préciser le programme détaillé de chaque intervention, accompagné d'un sommaire regroupant l'ensemble des interventions en précisant leur intitulé et leur durée, de la copie de la notification d'autorisation du projet concernant les TP avec animaux vivants, d'un exemple de planning, d'attestation et d'examen. Le programme de chaque intervention doit détailler les éléments suivants :

- intitulé de l'intervention ;
- objectifs pédagogiques ;
- type d'intervention (cours, TD, TP, Visites, autres à préciser) ;
- contenu précis de l'intervention (thèmes abordés) ;
- nom, qualité, fonction de l'intervenant ;
- moyens pédagogiques utilisés pendant la session, et le cas échéant outils pédagogiques mis à disposition avant ou après la session ;
- espèces animales ou systèmes de simulation utilisés en cas de TP ou TD.

**Module de base**

En cas de formation sur plusieurs niveaux (*cf. supra*), les tableaux ci-après devront être dupliqués de façon à préciser les éléments pour chacun des niveaux

Items définis par arrêté du 01/02/2013	Intitulé du ou des module(s) dans le programme proposé et volume horaire
1-Réglementation française applicable à l'expérimentation animale.	
2-Principes éthiques concernant les relations entre l'homme et l'animal, valeur intrinsèque de la vie et arguments pour ou contre l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Règle des 3 R ; rôle et fonctionnement des comités d'éthique.	
3-Éthique appliquée, mise en œuvre des 3 R.	
4-a-Méthodes alternatives- Principes généraux.	
4-b- Méthodes alternatives mise en œuvre dans la conception du projet.	
5-Connaissances de base de la biologie comparative des espèces ; critère de choix du modèle expérimental.	
6-a-Recours aux points limites adaptés, mise en œuvre.	
6-b- Recours aux points limites adaptés : critères de choix des points limites.	
7-Méthodes d'euthanasie principes généraux.	

**Module complémentaire spécialisé en fonction des espèces animales et des procédures expérimentales**

Items définis par arrêté du 01/02/2013	Intitulé du module dans le programme proposé et volume horaire
8-a-Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments théoriques par groupe d'espèces.	
8-b-Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments pratiques par groupe d'espèces.	
9-Connaissances de base de la biologie pour un groupe d'espèces, dont la physiologie, l'anatomie, l'alimentation, la reproduction, le comportement, l'entretien, les techniques d'enrichissement en rapport avec les caractéristiques physiologiques, la génétique et les modifications génétiques.	
10-Reconnaissance des signes de détresse, douleur et souffrance propres aux espèces.	
11- Anesthésie et analgésie pour le groupe d'espèces considéré.	
12- Méthodes d'euthanasie selon les espèces.	
13-Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène.	
14-Équipements et matériel d'animalerie : description, utilisation, entretien.	
15-Conception des procédures expérimentales et des projets.	
16- Évaluation et validation de la formation.	

**Module complémentaire spécialisé en procédures chirurgicales**

Items	Intitulé du module dans le programme proposé et volume horaire
1-Organisation d'un plateau de chirurgie expérimentale, conception des procédures chirurgicales, choix et entretien du matériel.	
2-Préparation du personnel et des animaux.	
3-Sédation - Analgésie -Anesthésie – Monitoring.	
4-Techniques de base en chirurgie.	
5-Asepsie chirurgicale et prévention des infections.	
6-Suivi du réveil et suivi post-opératoire.	
7-Critères d'inclusion et points limites adaptés aux procédures chirurgicales.	
8-Diversité des techniques chirurgicales.	
9- Évaluation et validation de la formation.	

## ANIMAUX UTILISÉS EN TRAVAUX PRATIQUES OU TRAVAUX DIRIGES

Espèces animales utilisées : .....

Origine des animaux : .....

Préciser quand il s'agit d'animaux de réforme : .....

Nombres d'animaux utilisés par espèces, par séance de travaux pratiques et par stagiaire : .....

.....

Devenir des animaux par espèce à l'issue des TP ou TD, y compris perspective de réhabilitation : .....

.....

Ratio enseignants/stagiaires lors des travaux pratiques : .....

Lister les méthodes d'apprentissage n'utilisant pas d'animaux vivants : .....

.....

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la Loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et le décret d'application n°2019 – 536 du 30 mai 2019 s'appliquent aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

## SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

**Je soussigné(e) :** \_\_\_\_\_

– **Certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et le document complémentaire au CERFA ;**

– **Sollicite l'approbation de la formation décrite ci-dessus.**

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_| | **Signature du responsable pédagogique**

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_| | **Signature du responsable de l'organisme de formation**

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception DGAL: |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_| Dossier complet  Dossier incomplet :

Accusé réception au demandeur : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Date de transmission au MESRI : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Date de réception de l'avis de la CNPAFIS à la DGAL: |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Date du courrier informant le responsable pédagogique de l'avis de la CNPAFIS : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|